

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5391

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or

objet : **Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit du syndicat mixte des Monts d'Or, du parc du domaine dénommé Château de la Trolanderie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de l'ancien parc du domaine dénommé Château de la Trolanderie situé à Curis au Mont d'Or ainsi que de la maison dite du gardien située à l'entrée du domaine et dont l'ensemble a été acquis en 1995 et représente un élément majeur du patrimoine historique et paysager de la Commune.

La totalité du domaine est inscrite au titre de l'inventaire des monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2006.

La propriété du château, avec le terrain associé de 7,5 hectares, a fait l'objet d'une cession en 2005, par la Communauté urbaine au profit de la société Sogimm, en vue de sa réhabilitation.

Aussi le parc restant, représentant 27,36 hectares serait-il mis à disposition par bail emphytéotique au profit du syndicat mixte des Monts d'Or et figure au cadastre sous les numéros 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 275, 277 et 279 de la section AI pour une superficie de 265 913 mètres carrés sur la commune de Curis au Mont d'Or et sous le numéro 64 de la section AH pour une superficie de 7 786 mètres carrés sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or.

Au terme du projet de bail emphytéotique présenté au Bureau, celui-ci serait conclu à titre gratuit, pour une durée de 35 ans, afin d'optimiser la gestion et la préservation de l'ancien parc du château qui doit rester naturel et forestier, d'une part, et de compléter l'ensemble des sentiers pédestres et thématiques mis en place dans les Monts d'Or, d'autre part.

Le parc redeviendrait la propriété de la Communauté urbaine à l'issue du bail.

Par ailleurs, la maison dite du gardien serait également cédée au syndicat mixte des Monts d'Or et fait l'objet d'un rapport distinct au Bureau pour validation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de bail emphytéotique au profit du syndicat mixte des Monts d'Or de l'ancien parc du domaine dénommé Château de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or et Poleymieux au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,